



Le recensement : un travail hebdomadaire (au moins)

publié le 20/01/2023

Descriptif :

Le recensement des actions d'EAC est une obligation intégrée à la mission du Professeur Référent Culture. Cette obligation peut toutefois être partagée avec d'autres enseignants.

Les Professeurs Référents Culture ont entre autres mission celle de suivre la bonne inscription sur ADAGE des actions et projets d'EAC qui se déroulent dans leur établissement. Fastidieuse si elle est portée uniquement par le Référent Culture, cette obligation de recensement peut être partagée avec les coordonnateurs disciplinaires. C'est en accord avec le Chef d'Etablissement que ce travail en équipe peut être décidé (droit de rédaction à ouvrir) et ainsi faciliter le bon suivi des actions.



Recenser : un travail hebdomadaire

En tout état de cause, il est ouvertement recommandé de procéder à un recensement HEBDOMADAIRE (ou mieux encore, quotidien) des actions d'EAC menées dans l'établissement. Un recensement exhaustif permet d'obtenir un état très précis des actions menées et de pouvoir ainsi s'assurer que l'objectif du 100% EAC est bien tenu dans l'établissement.. Le cas échéant, il permet d'identifier les améliorations à apporter (diversité des actions, champs artistiques et culturels peu touchés, répartitions des actions sur les niveaux de classe etc.).

CONSEIL : Essayez de planifier avec votre chef d'établissement un rendez-vous entre chaque période de vacances pour faire le bilan des actions d'EAC dans l'établissement. Les outils de suivi et de statistiques vous permettront de produire rapidement un tableau synthétique du déploiement de l'EAC dans votre établissement.

